

Rapport annuel

2024-2025

BCE | Bureau des conseillers
des employeurs

TABLE DES MATIÈRES

Tables des matières

Message à l'intention des intervenants.....	3
Mandat du BCE.....	5
Aperçu du programme et des activités	6
Annexe A : Mesures du rendement du BCE	15
Annexe B : Rapport financier du BCE.....	21
Annexe C : Organigramme du BCE	22

Message à l'intention des intervenants

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau des conseillers des employeurs (BCE) de l'Ontario de cette année. Au cours de l'année écoulée, le BCE a fourni des conseils d'experts et des services de représentation en temps opportun aux petits et moyens employeurs concernant des questions relatives à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) et à l'article 50 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST). Il a ainsi aidé les employeurs à s'y retrouver dans le cadre du régime et à remplir leurs obligations de manière efficace. Nous avons communiqué avec les employeurs dans le cadre de notre programme de webinaires et de présentations à des associations d'employeurs, et nous avons aidé les employeurs individuels à résoudre leurs problèmes liés à la WSIB ou à des représailles illégales aux termes de la LSST. Dans un environnement commercial en constante évolution, nous nous sommes engagés à fournir des conseils d'experts et des services de représentation opportuns aux petites et moyennes entreprises, en veillant à ce qu'elles disposent de renseignements clairs, d'un accès à des services de représentation et d'options pratiques pour résoudre leurs problèmes. En fournissant ces services avec professionnalisme et empathie, nous ne cessons de renforcer la confiance que les employeurs accordent à notre bureau.

Le rapport de cette année est la preuve de notre engagement à améliorer l'accès à nos services. Pour l'avenir, nous nous engageons à accroître les contacts en personne et virtuels et à favoriser les partenariats et les discussions afin d'adapter les services aux besoins des employeurs en évolution. Nous demeurons attachés à la collaboration et à l'amélioration continue, afin que les employeurs soient en mesure de respecter leurs obligations en matière de législation et de sécurité.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à notre personnel dévoué, à nos partenaires et aux intervenants pour leur travail et leur engagement à l'égard de nos objectifs communs. Nous demeurons concentrés sur la collaboration et l'adaptation à l'évolution des besoins de la communauté des employeurs, en veillant à ce que les employeurs de l'Ontario soient en bonne posture pour réussir tout en respectant leurs

obligations légales et en matière de sécurité. Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien constants dans le cadre de notre collaboration au sein du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail.

Susan Adams
Directrice du BCE

Mandat du BCE

Le mandat du Bureau du conseiller des employeurs (BCE) précisé au paragraphe 176(2) de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT), à savoir « d'éduquer, de conseiller et de représenter principalement les employeurs qui ont moins de 100 employés » pour les questions relevant de la LSPAAT.

Le mandat du BCE comprend également l'article 50 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) de l'Ontario et son Règlement 33/12 afin « d'éduquer et de conseiller les employeurs qui ont moins de 50 employés et de les représenter dans les instances devant la Commission [Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO)] ». Cet article de la LSST porte sur les allégations de travailleurs selon lesquelles ils ont été traités injustement par leur employeur après avoir soulevé une question de santé et de sécurité.

VISION DU BCE

Faire de l'Ontario une province où les petites et moyennes entreprises offrent des lieux de travail sécuritaires, équitables et à haut rendement qui contribuent au dynamisme et à la compétitivité de l'économie.

MISSION DU BCE

Le BCE a pour mission de fournir aux employeurs de l'Ontario des conseils pratiques et spécialisés, de les représenter et de les informer sur les questions relatives à la sécurité et à l'assurance sur le lieu de travail et à l'article 50 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST). Notre travail de représentation est axé sur les employeurs qui comptent moins de 100 employés dans le cadre de notre mandat en matière de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail et moins de 50 employés dans le cadre de notre mandat relatif aux représailles illégales aux termes de la LSST.

Aperçu du programme et des activités

Fonctionnement du programme

Le BCE aide les employeurs de l'Ontario à gérer les questions de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail et à s'acquitter des obligations qu'ils ont conformément au régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail en temps opportun et de manière économique. Il est crucial que les employeurs comprennent le régime complexe, les exigences, la conformité et l'amélioration des résultats sur le lieu de travail, et les services du BCE sont là pour les aider. L'accès rapide à des renseignements exacts permet aux clients qui utilisent les services du BCE de prendre de meilleures décisions opérationnelles, d'avoir des lieux de travail sécuritaires et d'éviter les appels.

Le BCE est financé par les primes et frais administratifs versés par les employeurs à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB). Les services sont prépayés par les primes de la WSIB; il n'y a pas de frais supplémentaires pour les clients, ce qui garantit la disponibilité immédiate de conseils spécialisés et confidentiels. Cela est particulièrement important pour les petites entreprises étant donné qu'elles ne disposent habituellement pas de ressources spécialisées à l'interne.

Le programme comprend deux volets : l'équipe de conseils et l'équipe des services de représentation. Ces équipes sont composées de professionnels du droit, de parajuristes et d'avocats, agréés par le Barreau de l'Ontario, qui sont des spécialistes de la sécurité au travail et du droit des assurances.

L'équipe de conseils du BCE répond aux appels et aux courriels de tous les employeurs de l'Ontario qui ont des questions ou des préoccupations concernant la sécurité au travail, en leur fournissant des renseignements personnalisés, tandis que les questions complexes sont confiées à l'équipe des services de représentation.

L'équipe des services de représentation se concentre sur les affaires portées devant la WSIB et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). Au niveau du secteur opérationnel de la WSIB, les services de représentation comprennent les négociations par téléphone et par correspondance. Aux deux (2) instances d'appel, la Division des services d'appel de la WSIB et le TASPAAT, l'équipe travaille avec les employeurs pour assister aux audiences et aux réunions, préparer des observations écrites et participer aux négociations visant le retour au travail ou la réintégration au travail.

En ce qui concerne les représailles illégales aux termes de la LSST, l'équipe soutient les employeurs dans leurs demandes auprès de la CRTO.

Le programme de sensibilisation fait connaître les services du BCE au moyen de webinaires, de présentations et de canaux numériques. Les activités de sensibilisation et l'information se concentrent actuellement sur des présentations à des groupes d'employeurs, sur notre série de webinaires et sur l'augmentation de notre audience sur LinkedIn.

Équipe de conseils

L'équipe de conseils du BCE est le premier point de contact du Bureau pour les employeurs. Elle répond aux questions posées sur les lignes téléphoniques principales et à l'adresse électronique : AskOEA@ontario.ca. L'équipe aide les employeurs à régler les différends à un stade précoce du processus de la WSIB, en fournissant des renseignements à l'appui du retour au travail des travailleurs blessés en toute sécurité, en remplissant les formulaires de même qu'en donnant aux employeurs des conseils pratiques au sujet des demandes d'indemnisation et des questions touchant leur compte. Les questions des employeurs peuvent prendre quelques minutes ou quelques heures, en fonction de la complexité du ou des problèmes à discuter. L'équipe des services de représentation du BCE intervient également à un stade précoce,

généralement dans des circonstances plus restreintes, par exemple pour répondre à des questions soulevées lors d'un webinaire.

Au cours de l'année 2024-2025, le BCE a répondu à 1 311 questions de la part de la communauté des employeurs. La gestion des demandes d'indemnisation était la principale préoccupation des employeurs (39 %). Les questions relatives aux comptes employeurs (19 %) et au retour au travail (18 %) ont été posées à une fréquence similaire, suivies des questions sur l'admissibilité (11 %) et d'un certain nombre de questions non catégorisées (13 %).

Exercice	Conseils
2024-2025	1 311
2023-2024	1 769
2022-2023	1 148

Services de représentation, sécurité professionnelle et assurance contre les accidents du travail

L'exercice 2024-2025 a été une année de transition pour le BCE du point de vue de la dotation en personnel, en particulier pour l'équipe des services de représentation. Plusieurs membres de l'équipe ont pris leur retraite, les activités de recrutement nécessaires ont été menées à bien et de nouveaux experts en la matière ont été intégrés, dont beaucoup ont commencé au premier trimestre 2025-2026.

Les spécialistes des services aux employeurs du BCE établis dans les régions offrent des services de représentation aux employeurs de l'Ontario à tous les niveaux de la WSIB et du TASPAAT. Notre participation aux plans de retour au travail et aux négociations favorise les solutions qui permettent aux employés de retourner au travail en temps opportun, en toute sécurité et de manière rentable. De même, le personnel du Bureau travaille en étroite collaboration avec les employeurs pour comprendre les décisions de la WSIB et prendre des décisions rentables sur les prochaines étapes.

En 2024-2025, 177 cas de services de représentation ont été ouverts et 167 ont été clos. Ces indicateurs de rendement clés reflètent les étapes importantes du travail de représentation de l'équipe. L'équipe a résolu 61 % des litiges sans audience formelle par la négociation et les voies de résolution précoce, contre 74 % au cours de l'exercice précédent et 67 % au cours de l'exercice 2022-2023.

Exercice	Cas ouverts	Cas clos	Audiences et médiations	Négociations
2024-2025	177	167	92	108
2023-2024	190	291	109	116
2022-2023	201	371	98	98

Bien que les efforts de discussion et de négociation permettent souvent de régler les différends au niveau opérationnel du Bureau, de nombreux cas font néanmoins l'objet d'un appel. Il y a des employeurs qui n'apprennent l'existence des services (payés d'avance) du BCE qu'une fois leur cas rendu à l'étape de l'appel. Dans un régime où la plupart des appels sont interjetés par la personne blessée, les services de représentation du BCE veillent à ce que les points de vue des employeurs soient représentés.

Lorsque les employeurs communiquent avec le Bureau pour se faire représenter, ils s'adressent le plus souvent aux instances d'appel pour des questions de droits, puis pour des questions relatives aux comptes d'employeur.

Types de questions dans les cas de représentation

Question	2024-2025
Admissibilité	52 %
Comptes d'employeur	20 %
Retour au travail	18 %
Gestion des demandes d'indemnisation	11 %
Autre	2 %

Représentation aux fins de l'article 50 de la LSST

Le BCE a fourni les services suivants aux employeurs de l'Ontario confrontés à des plaintes de représailles au titre de l'article 50 devant la CRTO en 2024-2025 :

- 47 appels de conseil;
- 10 dossiers de représentation ouverts.

Les cas de services de représentation devant la CRTO sont tributaires du temps en raison des délais prévus par la procédure. Les cas traités par la CRTO commencent par une médiation qui permet généralement de régler l'affaire. Les règlements peuvent aller de la lettre d'emploi aux paiements monétaires; la plupart des affaires sont réglées lors de la médiation. Dans la majorité des cas ayant fait l'objet d'un règlement, l'employeur obtient une renonciation complète et définitive à toute demande découlant d'un emploi ou d'un licenciement.

Clients du BCE

Le BCE a pour mandat d'aider principalement les employeurs qui comptent moins de 100 employés. L'équipe des services de représentation du Bureau procède à un examen du bien-fondé avant de proposer des services de représentation, ce qui inclut des questions sur le nombre d'employés de l'employeur. Au cours de l'année, 65 % des clients représentés ont déclaré avoir moins de 50 employés et 11 % des clients représentés par le BCE avaient plus de 100 employés.

Lors de la première étape du processus du Bureau, l'équipe de conseils répond à tous les appels entrants des employeurs pour leur fournir des conseils et un soutien adaptés à leur situation. Cette approche favorise un régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail accessible dans lequel les employeurs comprennent leurs droits et sont soutenus pour assumer leurs responsabilités. Des sessions de formation sont également proposées à tous les employeurs, sur inscription.

Le secteur de la construction est l'un des principaux domaines de service à la clientèle du BCE, avec 23 % de l'ensemble des contacts actifs avec les employeurs durant cette période, ce qui témoigne de la forte incidence des politiques du Bureau sur ce secteur.

Les autres secteurs clés sont l'industrie manufacturière (15 %), le transport et l'entreposage (5 %) ainsi que le commerce de gros et de détail (11 %).

Satisfaction de la clientèle

Les indicateurs actuels de satisfaction de la clientèle reposent principalement sur des sondages menés par courriel auprès d'un échantillon représentatif de l'équipe de conseils et de l'équipe des services de représentation. Les sondages sont envoyés à la fin de l'interaction du client avec l'équipe, c'est-à-dire après avoir répondu à sa question (par l'équipe de conseils) ou après la clôture d'un dossier d'appel (par l'équipe des services de représentation).

On demande aux clients s'ils sont satisfaits des services du BCE (oui ou non), s'ils recommanderaient le BCE à d'autres employeurs (oui ou non) et s'ils ont des commentaires à formuler. Les réponses au sondage indiquent un taux de satisfaction de 91 %, 94 % des clients étant prêts à recommander les services du BCE à d'autres employeurs.

Le taux de satisfaction de la clientèle continue d'être supérieur à l'objectif de 90 % et indique que les clients apprécient le travail accompli en leur nom par le personnel spécialisé.

Éducation et sensibilisation aux services du BCE

Le travail d'éducation du Bureau permet de faire connaître les services et de sensibiliser les employeurs au régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail, aux politiques et processus de la WSIB, aux représailles aux termes de l'article 50 de la LSST et aux services que le Bureau offre aux employeurs et qui sont prépayés par les primes d'assurance de la WSIB.

Le BCE met l'information à la disposition des employeurs sous diverses formes. Il partage avec les employeurs et les intervenants de l'Ontario des nouvelles, des conseils pratiques et des renseignements sur ses domaines de spécialisation au moyen de webinaires, de présentations à des groupes d'employeurs par l'entremise

d'associations et de partenaires du régime, de son site Web (www.employeradviser.ca), de médias sociaux comme LinkedIn et X (anciennement Twitter) @askOEA, et de bulletins d'information envoyés par courriel.

Au cours de l'exercice, et jusqu'en 2025-2026, les occasions d'engagements et de présentations en personne sont plus nombreuses. L'équipe a apprécié de rencontrer des employeurs et des partenaires du régime en personne, par exemple en tant qu'exposant et présentateur au salon Partners in Prevention en mai 2025, organisé par les Workplace Safety Prevention Services (WSPS) et l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures (IHSA). Cette participation a donné lieu à de nombreuses conversations avec des employeurs et à plusieurs demandes de présentation.

Le BCE s'efforce en permanence de rester une ressource de premier plan pour les employeurs de l'Ontario en ce qui concerne les questions d'indemnisation des accidents du travail. L'objectif principal du BCE en matière de sensibilisation et de marketing est de mieux faire connaître, dans l'ensemble des secteurs d'activité, ses services prépayés (gratuits), spécialisés et confidentiels, ainsi que de rappeler leur existence à sa clientèle.

Site Web : www.employeradviser.ca/fr/accueil

Le site Web veille à ce que les employeurs aient facilement accès à l'information dont ils ont besoin pour respecter leurs responsabilités en matière de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail. Les employeurs ont la possibilité de demander de l'aide au moyen d'un formulaire de communication sur le site Web, de notre adresse de courriel (askOEA@ontario.ca) et de nos numéros de téléphone sans frais et locaux.

Webinaires en direct

Les webinaires sont un outil efficace et populaire pour remplir le mandat d'éducation du BCE, car ils permettent de transmettre des renseignements pertinents directement aux employeurs tout en s'harmonisant avec la commodité des réunions virtuelles.

Nos webinaires couvrent des sujets tels que le remplissage d'un formulaire 7, le retour au travail, la gestion des demandes d'indemnisation et l'introduction à la sécurité et à l'assurance sur le lieu de travail. Les webinaires ont été présentés dans le cadre d'une série au cours de la période allant de février à avril 2024, ce qui a donné lieu à cinq (5) webinaires offerts aux employeurs au cours de cet exercice. La préparation au cours des mois suivants a permis de présenter six (6) webinaires au cours de l'exercice suivant, en mai et juin 2025, après les élections provinciales de 2025.

Bulletin d'information

Des bulletins d'information sont envoyés périodiquement pour informer des développements importants survenus au sein du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail et pour promouvoir notre série de webinaires. La liste de distribution contient les adresses électroniques des employeurs qui se sont inscrits pour recevoir des services électroniques, obtenues auprès de la WSIB, et celles des clients du BCE et des participants aux présentations. En 2024-2025, un (1) bulletin d'information a été préparé, puis envoyé au début du mois de mai 2025, après les élections provinciales.

LinkedIn et X (anciennement Twitter)

Le Bureau utilise X (Twitter) et LinkedIn pour communiquer des nouvelles et faire des rappels pratiques en français et en anglais. Au 31 mars 2025, le BCE comptait environ 2 400 abonnés sur X (anciennement Twitter) et un nombre croissant d'abonnés sur LinkedIn. De nouvelles publications sont faites plusieurs jours par semaine concernant les modifications apportées à la politique de la WSIB, aux éléments du site Web du BCE, des avis pour les prochains webinaires et des éléments spéciaux lorsque la WSIB diffuse des communiqués de presse, par exemple des changements de primes pour l'année à venir. Au cours de l'année 2024-2025, le Bureau a rédigé 82 publications qui ont été traduites en français et disponibles sur LinkedIn et X. Il s'agissait notamment de promouvoir les webinaires du Bureau en avril 2024. Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, les publications sur LinkedIn ont généré plus de 14 000 impressions.

Personnel spécialisé

Au cours de l'année, les professionnels du droit du BCE assistent à des séances de formation pour satisfaire aux exigences du Barreau de l'Ontario en matière de perfectionnement professionnel continu. L'équipe apprécie les présentations de la WSIB et du TASPAAT pour se tenir au courant des changements de politiques et de processus.

Associations d'employeurs

L'équipe de gestion du BCE participe activement à des réunions et à des événements d'organisations d'intervenants, y compris l'Ontario Business Coalition, le Council of Ontario Construction Associations et Manufacturiers et Exportateurs du Canada.

Partenaires du régime

Le BCE collabore avec la WSIB à tous les niveaux des activités : demandes d'indemnisation, revenus, appels, consultations sur les politiques et relations avec les intervenants. Le Bureau valorise et entretient ces liens. Cette année, le BCE a contribué à la phase 2 de la consultation concernant les politiques sur l'autonomie de la WSIB.

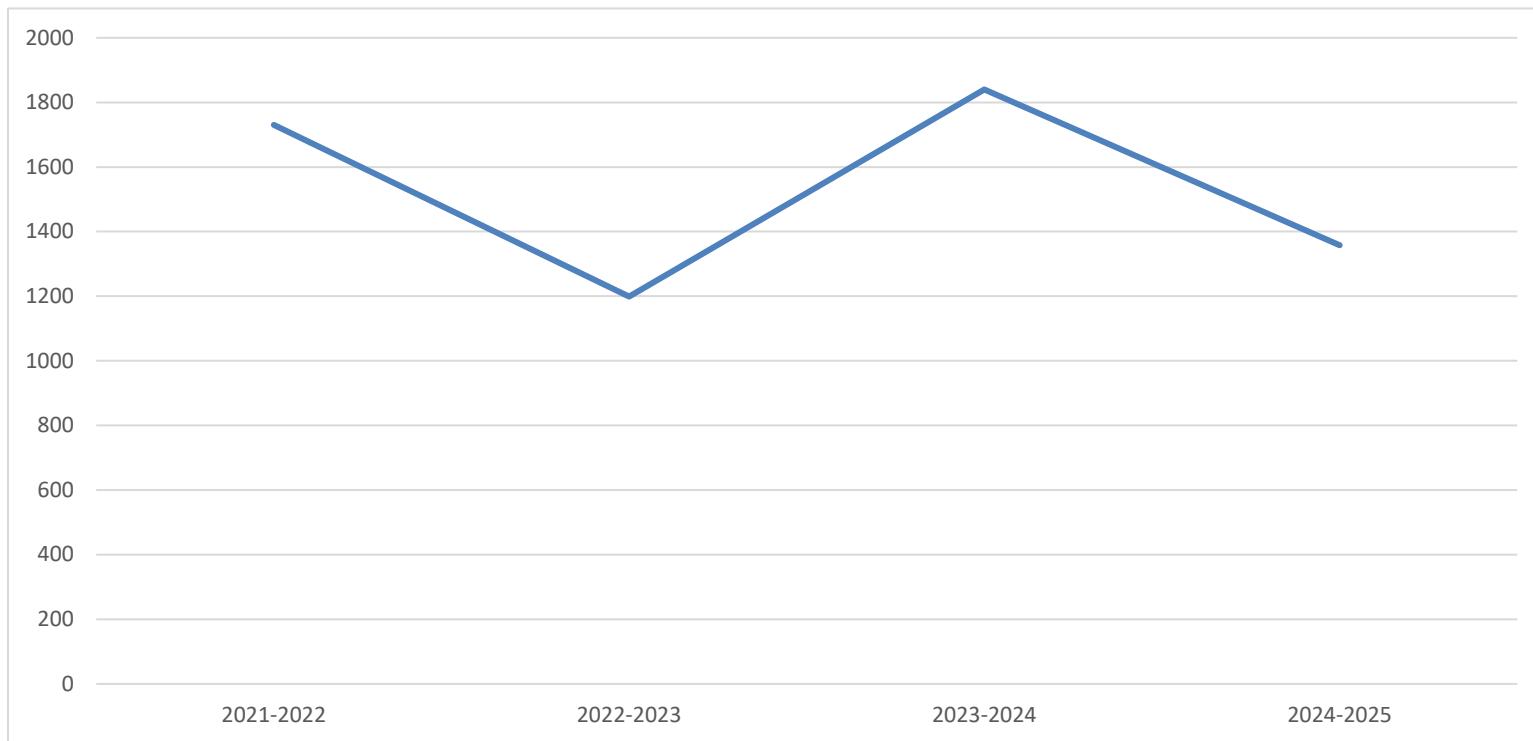
Les associations de santé et de sécurité sont des partenaires précieux et des soutiens appréciés pour faire connaître les services du BCE par la réalisation de présentations. Au cours de l'année, l'équipe a fait des présentations lors d'événements organisés par les Workplace Safety Prevention Services (WSPS) à London et à Windsor.

Le personnel du BCE participe régulièrement au processus du TASPAAT et nos experts apprécient les séances publiques du Tribunal. En tant que membre du groupe consultatif du TASPAAT, le BCE a contribué à la rédaction d'un guide sur l'ajout d'une question connexe à un appel et dans le cadre d'un projet sur les maladies professionnelles. Le BCE collabore avec le Bureau des conseillers des travailleurs sur des questions communes lorsque l'occasion se présente.

Annexe A : Mesures du rendement du BCE

ACTIVITÉ PRINCIPALE : SERVICES CONSULTATIFS ET SERVICES DE REPRÉSENTATION

MESURE DU RENDEMENT EN 2024-2025 – CONSEILS FOURNIS AUX EMPLOYEURS



Nombre de conseils donnés

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	1 730	1 199	1 840	1 358

Annexe A : Mesures du rendement du BCE

Que révèlent les résultats?

Le nombre de conseils fournis a diminué par rapport à l'exercice précédent en raison du calendrier de la série de webinaires à la fin du printemps 2025, qui a été reporté au premier trimestre 2025-2026 en raison des élections provinciales. Le nombre de conseils fournis tient compte des différents sujets soulevés par les clients au cours des interactions, des questions posées dans le cadre de la série de webinaires du Bureau et des questions relatives aux représailles illégales aux termes de la LSST.

Apport du BCE

Le BCE fournit des conseils juridiques et de l'information aux employeurs au sujet de leurs questions et enjeux et appuie les employeurs dans leurs questions sur les affaires de représailles aux termes de l'article 50 de la LSST. Ce programme aide les employeurs à s'y retrouver dans le régime de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Engagement pour 2024-2025

L'objectif du Bureau était d'augmenter les services de conseil de 5 à 10 % par rapport à 2023-2024, cet objectif n'a pas été atteint.

Objectif à long terme

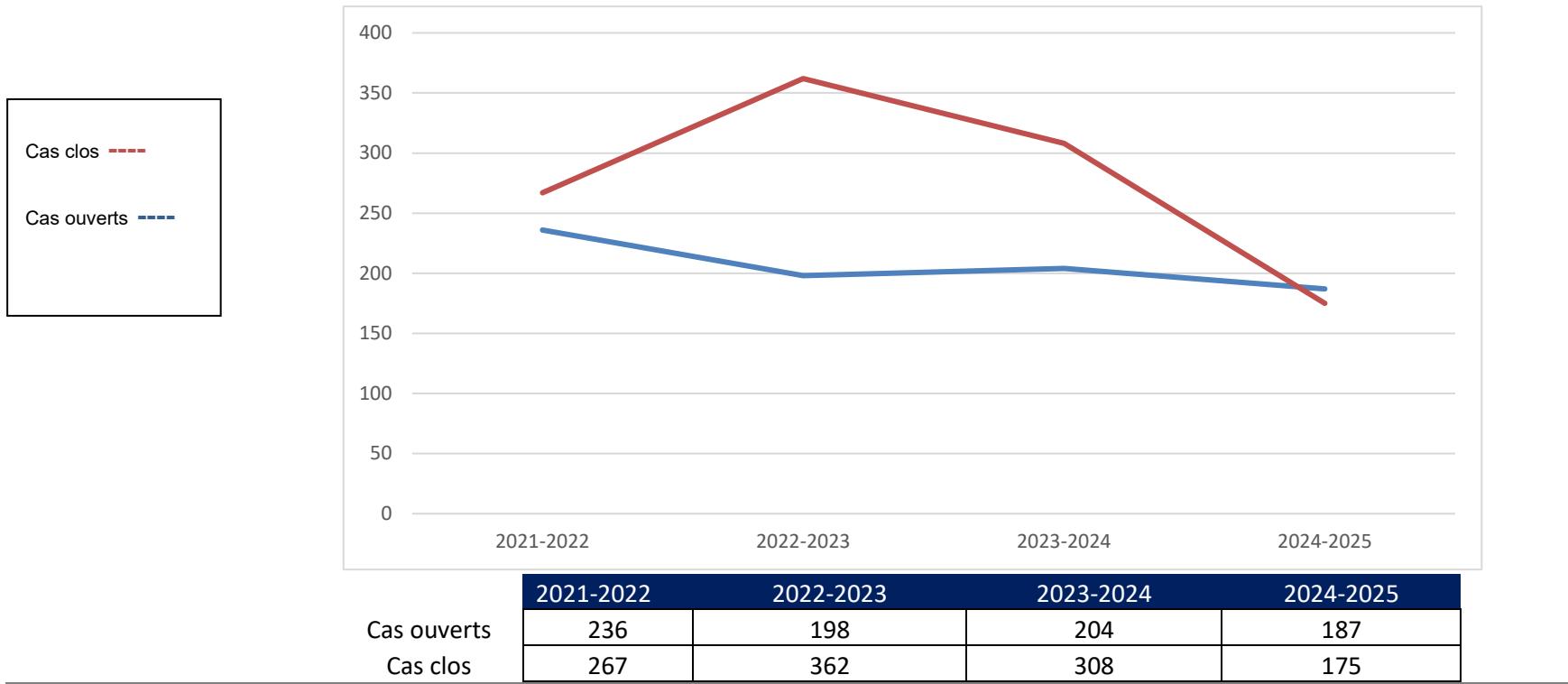
L'objectif du Bureau pour les trois à cinq ans à venir est d'augmenter progressivement le nombre de conseils offerts aux employeurs.

Remarque : Il s'agit d'une mesure existante.

Annexe A : Mesures du rendement du BCE

Activité principale : Services consultatifs et services de représentation

Mesure du rendement pour 2024-2025 – Cas de services de représentation ouverts et clos



Annexe A : Mesures du rendement du BCE

Apport du BCE

Le personnel spécialisé du Bureau assure la représentation auprès de la WSIB, du TASPAAT et de la CRTC en cas de représailles illégales aux termes de la LSST.

Les employeurs reconnaissent la valeur des services juridiques dans des domaines spécialisés du droit; nos services sont payés d'avance au moyen des primes de la WSIB et permettent aux propriétaires de petites et moyennes entreprises de consacrer leur temps et leur énergie à leur entreprise.

Que signifie le graphique?

Les cas de services de représentation ont légèrement diminué au cours de l'exercice.

Engagement pour 2024-2025

Augmenter le nombre de dossiers ouverts de 5 à 10 % par rapport à 2023-2024. L'objectif n'a pas été atteint en raison du calendrier et de transitions au sein du personnel; des mesures correctives (mises à jour du contenu, recrutement et cadence de programmation) sont en place pour 2025-2026.

Objectif à long terme

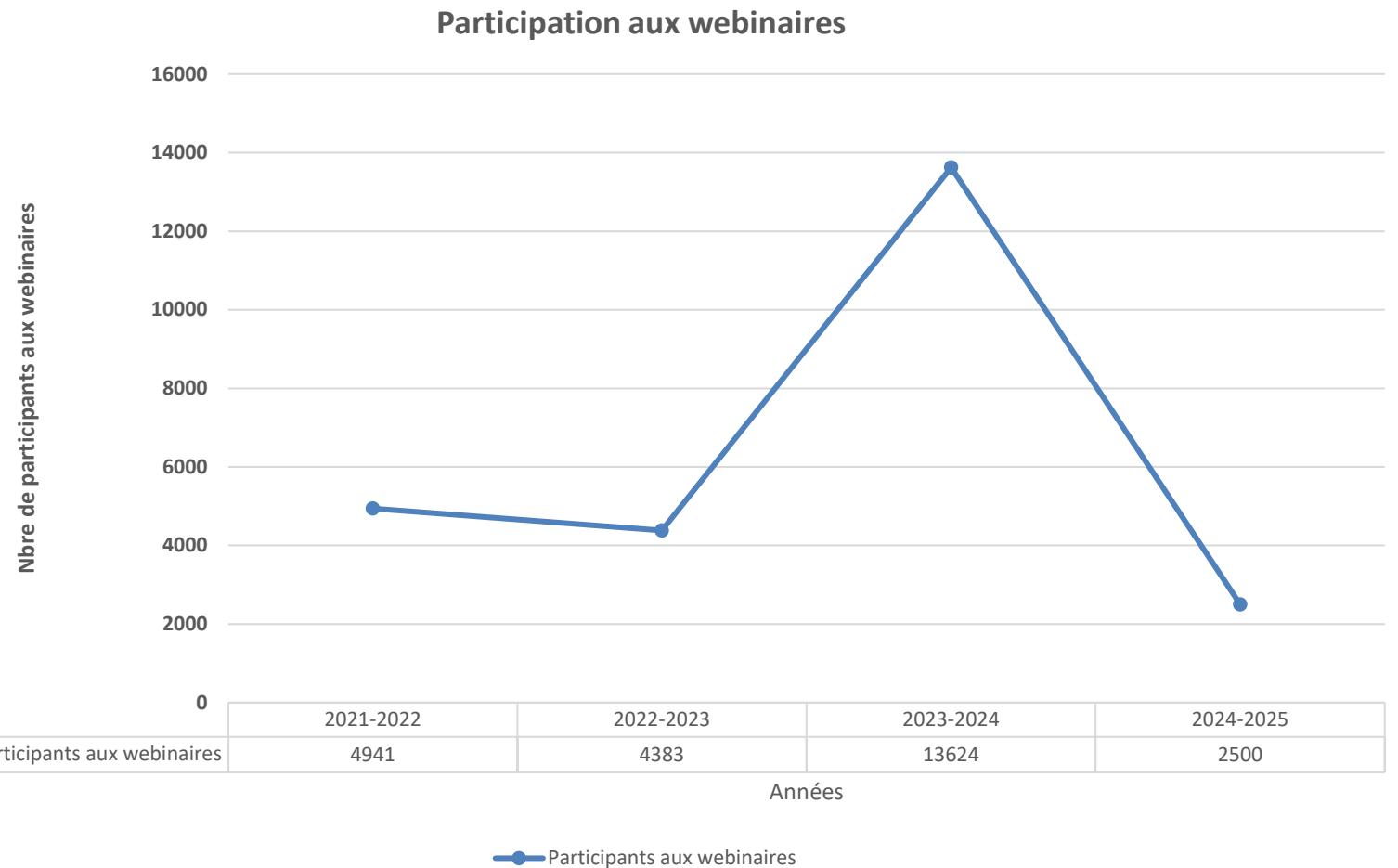
L'objectif à long terme est d'augmenter les cas de services de représentation d'une année à l'autre afin de soutenir davantage de petites et moyennes entreprises dans leurs questions liées à la WSIB et aux représailles aux termes de la LSST.

Remarque : Il s'agit d'une mesure existante.

Annexe A : Mesures du rendement du BCE

ACTIVITÉS PRINCIPALES : ÉDUCATION ET INFORMATION À L'INTENTION DES EMPLOYEURS

MESURE DU RENDEMENT POUR 2024-2025 – INSCRIPTION AUX SÉANCES DE WEBINAIRES



Annexe A : Mesures du rendement du BCE

Apport du BCE

Le BCE est une source clé d'information pour les employeurs sur les questions relatives à la WSIB, notamment les questions relatives aux demandes d'indemnisation, l'inscription d'une entreprise auprès de la WSIB et les taux de prime, ainsi que les représailles illégales aux termes de la LSST.

Le Bureau a travaillé sur une série de webinaires en direct afin de transmettre de l'information aux employeurs, de mieux faire connaître les responsabilités et d'attirer l'attention sur les services du BCE.

Que signifie le graphique?

Les webinaires attirent invariablement un public d'employeurs de l'Ontario. Les statistiques sur les participants dépendent en partie du nombre de webinaires présentés. Au cours de cet exercice, la publication d'un bulletin d'information sur le quatrième trimestre et la présentation de webinaires ont été reportées à l'exercice suivant (2025-2026) en raison des élections provinciales.

Engagement pour 2024-2025

Le Bureau a présenté des webinaires en février, mars et avril 2024. Ce rapport fait état des résultats des webinaires d'avril 2024 pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Après les webinaires, l'accent a été mis sur la mise à jour du contenu, l'intégration des nouveaux membres de l'équipe et le report du travail approprié pendant les élections provinciales de 2025. Les thèmes des webinaires ont été présentés au cours de l'exercice 2025-2026, en mai et juin 2025.

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est d'offrir deux (2) séries de webinaires chaque année, et des mises à jour en réponse à la rétroaction et aux questions. Il convient noter que certaines années, on mettra l'accent sur la mise à jour du contenu, ce qui entraînera une diminution du nombre de webinaires offert cette année-là.

Remarque : Il s'agit d'une mesure existante.

Annexe B : Rapport financier du BCE

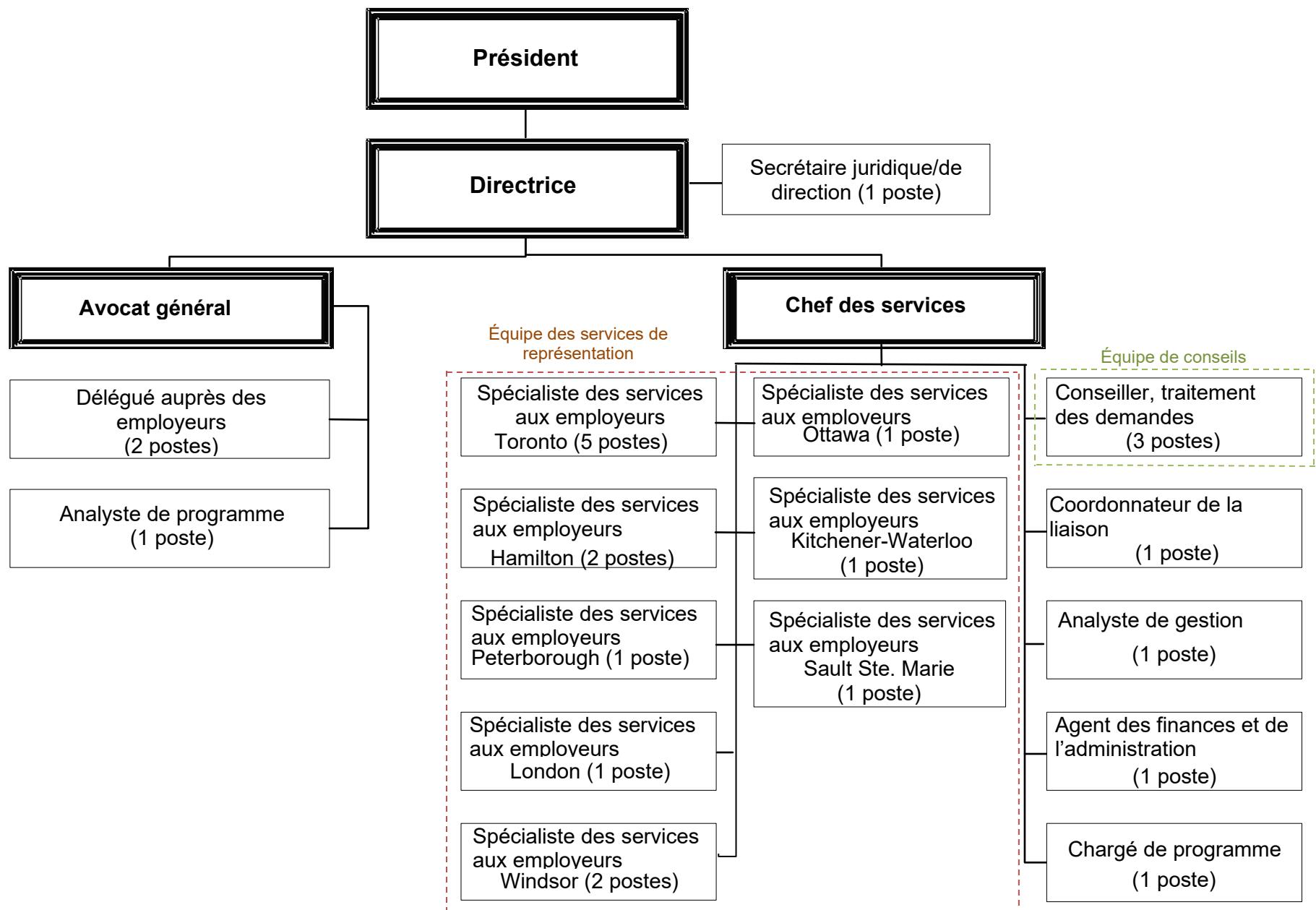
Tous les chiffres sont exprimés en milliers de dollars; les pourcentages sont exprimés en écart de %

Compte	Exercice 2024-2025				Écart	Écart en %
	Estimation des dépenses	Approbations de la WSIB en cours d'exercice	Budget de fin d'exercice	Chiffres réels de fin d'exercice		
Traitements et salaires	2 753,6	(204,1)	2 549,5	2 475,7	73,8	2,9 %
Avantages sociaux	734,20	-	734,2	812,4	(78,2)	-10,7 %
Autres charges directes de fonctionnement (ACDF)			-			
Transports et communications	148,7	(110,0)	38,7	31,6	7,1	18,4 %
Services	292,9	(30,0)	262,9	142,0	120,9	46,0 %
Fournitures et matériel	89,8	(60,0)	29,8	14,3	15,5	52,1 %
Total – ACDF	531,4	(200,0)	331,4	187,8	143,6	43,3 %
Total global	4 019,2	(404,1)	3 615,1	3 475,9	139,2	3,8 %

Écarts : Des départs à la retraite plus nombreux que prévu ont entraîné un écart au niveau des avantages sociaux. Un nombre moins élevé d'audiences, de médiations et de présentations en personne a engendré des écarts au niveau des transports, des communications, des fournitures et du matériel. Des changements dans les délais pour les initiatives de marketing ont également été observés.

Déclaration de la rémunération d'une personne nommée, 2024-2025			
Personne nommée	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier	Période de nomination
Président du BCE Dimitrios (Jim) Dimanis	2 137,50 \$	225 \$	Du 17 juin 2021 au 26 mai 2025

Annexe C : Organigramme du BCE



Annexe C : Organigramme du BCE

Président

- Directrice

Directrice

- 1 avocat général
- 1 chef des services
- 1 secrétaire juridique/de direction

Avocat général

- 2 délégués auprès des employeurs
- 1 analyste de programme

Chef des services

- 1 coordonnateur de la liaison
- 1 analyste de gestion
- 1 agent des finances et de l'administration
- 1 chargé de programme

Équipe de conseils :

- 3 conseillers, traitement des demandes

Équipe des services de représentation :

- 5 spécialistes des services aux employeurs – Toronto
- 2 spécialistes des services aux employeurs – Hamilton
- 1 spécialiste des services aux employeurs – Peterborough
- 1 spécialiste des services aux employeurs – London
- 2 spécialistes des services aux employeurs – Windsor
- 1 spécialiste des services aux employeurs – Ottawa
- 1 spécialiste des services aux employeurs – Kitchener-Waterloo
- 1 spécialiste des services aux employeurs – Sault Ste. Marie

Bureau des conseillers des employeurs

Sans frais : 1 800 387-0774

AskOEA@ontario.ca

www.employeradviser.ca/fr/accueil

505, avenue University, 20^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2P1